#### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE MRC DES CHENAUX

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE 15 JUIN 2020

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue par télé conférence zoom, le lundi 15 juin 2020 à 16h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, madame Nathalie Jacob, messieurs les conseillers, Daniel Bédard, Michel Larivière, Jocelyn Cossette, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 16h00. Il fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 734 du présent procès-verbal.

**ATTENDU** que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**ATTENDU** que le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire selon le décret 544-2020, datée du 27 mai 2020, prolonge au 3 juin 2020 sans changer les mesures prises pour les municipalités;

**ATTENDU** que l'arrêté 2020-029, datée du 26 avril 2020, de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**ATTENDU** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par télé conférence zoom.

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard Appuyé par monsieur Michel Larivière Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par télé conférence zoom.

Adoptée à l'unanimité.

# 2020-06-15 <u>Acceptation de la soumission pour le remplacement d'une pompe FLYGT submersible à notre poste de pompage d'assainissement des eaux usées</u>

**ATTENDU** que notre pompe servant à acheminer les eaux usées de notre poste de vers les étangs aérés n'est plus fonctionnelle;

**ATTENDU** que cette pompe a été installée en 2001 lors des travaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité;

ATTENDU que des pompes FLYGT avaient été installées lors de ces travaux;

**ATTENDU** que la compagnie Xylem est distributeur de pompe FLYGT et offre un excellent service;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

Et résolu:

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Narcisse accepte la soumission de la compagnie Xylem, datée du 8 juin 2020 au montant de 23 551,04\$, taxes en sus, pour l'achat d'une pompe submersible FLYGT, modèle NP-3153.

Adoptée à l'unanimité.

## 2020-06-16 <u>Acceptation de la soumission pour la réalisation de travaux de scellement de fissures sur différentes routes de la municipalité</u>

ATTENDU que la municipalité désire prolonger la durée de vie de son circuit routier;

**ATTENDU** qu'il est recommandé de réaliser des travaux de scellement de fissures afin d'aider à la longévité de nos routes;

**ATTENDU** que la compagnie Perma Route inc. offre le service pour des travaux de scellement de fissures;

**ATTENDU** que la compagnie Perma Route inc. ont par le passé, travaillé pour la municipalité de Saint-Narcisse et nous ont offert un excellent service;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,

Appuyé par monsieur Daniel Bédard

Et résolu:

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Narcisse accepte la soumission de la compagnie Perma Route inc., datée du 9 juin 2020 au montant total de 5 825\$, taxes en sus, correspondant à : la réparation par scellement de fissures de 2 500 mètres linéaires, réalisés au coût de 1,75\$/ml., la réparation de 2 tonnes d'asphalte chaud au coût de 475\$/t.m. et un montant forfaitaire de 300\$ pour la mobilisation.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

## 2020-06-17 <u>Homologation de la soumission pour la réalisation des travaux d'ingénierie au centre communautaire</u>

**ATTENDU** que la municipalité désire faire réaliser des travaux d'ingénieries pour la réalisation des travaux de reconstruction de la façade avant du centre communautaire;

**ATTENDU** qu'une offre de service de monsieur Francis Paré, ingénieur a été déposée le 9 juin 2020 au montant de 5 000\$, taxes en sus, pour la réalisation des calculs de la structure et la mise en plan pour construction;

**ATTENDU** que monsieur Paré travaille régulièrement avec notre firme d'architecte responsable du projet, laquelle nous recommande les services de monsieur Paré;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu:

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Narcisse homologue la soumission de monsieur Francis Paré au montant de 5 000\$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat tel que décrit dans le document de soumission daté du 9 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

## Période de questions

- Aucune question.

### 2020-06-18 <u>Clôture de l'assemblée</u>

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 17h25.		
Adoptée à l'unanimité.		
	Gr. L. D.	
Guy Veillette, maire	Stéphane Bourassa,	
	Directeur général	